



Paris, le 28 mai 2014

Elior lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris

-
- Fourchette indicative du prix de l'offre applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 14,35 euros et 17,50 euros par action
 - Taille initiale de l'offre : environ 845 millions d'euros, dont environ 785 millions d'euros d'actions nouvelles et environ 60 millions d'euros d'actions existantes cédées par les entités contrôlées par Charterhouse, les entités contrôlées par Chequers, Bagatelle Investissement et Management, les entités contrôlées par Intermediate Capital Group et Sophia Global Investment Ltd (les « Actionnaires Cédants »)
 - Clause d'extension portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par certains Actionnaires Cédants, représentant un maximum de 12,5 % du nombre cumulé d'actions nouvelles et d'actions cédées initiales
 - Option de surallocation portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par les Actionnaires Cédants, représentant un maximum de 15 % du nombre cumulé d'actions nouvelles, d'actions cédées initiales et d'actions cédées en cas d'exercice de la clause d'extension
 - Clôture de l'offre à prix ouvert prévue le 9 juin 2014 à 17h pour les souscriptions aux guichets et à 20h pour les souscriptions par Internet; clôture du placement global prévue à 13h le 10 juin 2014
 - Fixation du prix de l'offre prévue le 10 juin 2014
 - Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le 11 juin 2014 (sous forme de promesses d'actions)

Acteur mondial de la restauration collective, de la restauration de concessions et des services associés, Elior annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions sur le marché d'Euronext Paris (compartiment A).

Gilles Petit, Directeur Général du groupe Elior, a déclaré : *« Avec cette introduction en bourse, nous allons poursuivre notre dynamique de croissance rentable qui allie croissance organique et croissance externe. Fort de notre modèle original qui associe restauration collective et restauration de concessions, nous entendons renforcer notre*

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

leadership sur nos marchés clés, tout en créant de la valeur de manière durable pour nos clients, nos partenaires et nos actionnaires ».

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le 27 mai 2014 le visa n° 14-239 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse d'Elior, composé d'un document de base enregistré le 15 avril 2014 sous le numéro I. 14-015, des actualisations du document de base déposées auprès de l'AMF le 12 mai 2014 sous le numéro D. 14-0203-A01, et le 27 mai 2014 sous le numéro D. 14-0203-A02, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- un placement global (le « **Placement Global** ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act ; et
- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Montant de l'Offre

L'introduction en bourse d'Elior comprendra :

- l'émission d'actions nouvelles pour un montant brut d'environ 785 millions d'euros, équivalent à un produit net estimé d'environ 745 millions d'euros ;
- la cession d'actions existantes par Actionnaires Cédants , pour un montant brut d'environ 60 millions d'euros (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'Offre), pouvant être porté, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'Offre, à environ 166 millions d'euros brut maximum via la cession par certains Actionnaires Cédants d'actions existantes complémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, et à environ 308 millions d'euros brut maximum (sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix) via la cession par certains Actionnaires Cédants d'actions existantes supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Fourchette indicative de prix

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 14,35 euros et 17,50 euros par action.

Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourrait être modifiée librement à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Calendrier indicatif de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 28 mai 2014 et devrait se clôturer le 9 juin 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achat au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achat par internet.

Le Placement Global débutera le 28 mai 2014 et devrait se clôturer le 10 juin 2014 à 13 heures (heure de Paris).

Le Prix de l'Offre devrait être fixé le 10 juin 2014.

Les négociations (Compartiment A) des actions Elior sous la forme de promesses d'actions devraient débuter le 11 juin 2014 sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement livraison de l'OPO et du Placement Global devrait intervenir le 13 juin 2014.

Raisons de l'Offre

L'Offre d'actions nouvelles par la Société a pour objectif principal de permettre au Groupe de réduire son endettement afin d'accroître sa flexibilité financière et de soutenir sa stratégie de développement et de croissance. L'Offre offrira en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants de la Société qui céderont leurs actions.

Le produit net de l'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre et de l'émission des actions nouvelles réservées à certains dirigeants clés du Groupe réalisées concomitamment à l'Offre sera affecté :

- à hauteur de d'environ 615 millions d'euros, soit 82,5% du produit net de l'Offre, au remboursement des montants dus au titre d'un contrat de crédit senior conclu par la Société en 2006 ; et
- à hauteur de 131 millions d'euros, soit 17,5% du produit de l'Offre, au remboursement de 35% du montant en principal des obligations *High Yield* émises par la Société en avril 2013 à un prix de 106,5% de leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus).

Intermédiaires financiers

Deutsche Bank, J.P. Morgan, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC France agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

Barclays et Credit Suisse agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 27 mai 2013 sous le numéro 14-239, composé du document de base enregistré 15 avril 2014 sous le numéro I. 14-015, des actualisations du document de base déposées auprès de l'AMF le 12 mai 2014 sous le numéro D. 14-0203-A01, et le 27 mai 2014 sous le numéro D. 14-0203-A02,, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de la Société et auprès des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.elior.com).

Elior attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et de son actualisation en date du 12 mai 2014 et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de la Société.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

A propos d'Elior :

Créé en 1991, Elior est aujourd'hui un des leaders mondiaux de la restauration et des services. En 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 016,9 millions d'euros dans 13 pays. Ses 105 000 collaborateurs proposent chaque jour à 3,7 millions de clients des solutions de restauration et services personnalisés. Leur mission, sur 17 500 restaurants et points de vente, est d'accueillir et de prendre soin de chacun avec passion et compétence dans le monde de l'entreprise, de l'enseignement, de la santé ainsi que dans l'univers du voyage et des loisirs. Particulièrement attentif à sa responsabilité sociétale, Elior est adhérent au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2004. L'exigence professionnelle de ses équipes et leur engagement quotidien portés à la qualité et à l'innovation, à la relation à l'autre et à la société s'expriment dans la signature « Un monde d'attentions ». Pour plus de renseignements : www.elior.com

Contacts presse :

Elior :

Jacques Suart, Directeur de la communication Groupe
Anne-Isabelle Gros, Responsable service de presse
servicedepresse@elior.com, +33 1 40 19 50 96

Brunswick :

Aurélia de Lapeyrouse
elior@brunswickgroup.com, +33 1 53 96 83 83

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement :

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Elior ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Elior peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Elior n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Elior n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Elior n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, J.P. Morgan, ou tout entité agissant pour son compte, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, pourra, sans y être tenu, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 10 juin 2014 jusqu'au 10 juillet 2014 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Elior, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Elior et sont susceptibles d'affecter leur cours.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 14-239 en date du 27 mai 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments » qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

| | | |
|-----|-----------------------------------|---|
| A.1 | Avertissement au lecteur | <p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p> |
| A.2 | Consentement de la Société | Sans objet. |

Section B – Émetteur

| | | |
|-----|---|---|
| B.1 | Dénomination sociale et nom commercial | Elior (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, le « Groupe »). |
| B.2 | Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine | <ul style="list-style-type: none">- Siège social : 61-69, rue de Bercy, 75012 Paris, France.- Forme juridique : Société en commandite par actions¹.- Droit applicable : droit français.- Pays d'origine : France. |
| B.3 | Nature des opérations et principales | Le Groupe est un acteur majeur de la restauration collective et de la restauration de concessions avec environ 3,7 millions de convives et clients servis chaque jour dans environ 17 500 restaurants et points de vente dans le monde. Le Groupe offre |

¹ L'adoption de la forme d'une société anonyme à conseil d'administration interviendra à la date du début des négociations des promesses d'actions de la Société.

| | |
|------------------|---|
| <p>activités</p> | <p>également des services de <i>support services</i>. Le Groupe emploie aujourd'hui environ 105 000 salariés dans 13 pays à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine. Le Groupe estime être l'unique acteur européen à bénéficier d'une position concurrentielle de premier plan tant dans les activités de restauration collective que dans les activités de restauration de concessions.</p> <p>Dans le cadre de son activité de restauration collective (qui fait partie de son Segment Restauration Collective & Support Services), le Groupe offre une gamme diversifiée de services de restauration (principalement service à table, self-service et restauration rapide) et de leurs services associés, qui s'adressent tant aux entreprises, qu'aux administrations et collectivités territoriales, établissements scolaires et universitaires, établissements de santé et médico-sociaux, ainsi qu'aux établissements pénitentiaires. Sur la base du chiffre d'affaires 2012, le Groupe estime être le troisième acteur de la restauration collective en Europe et le quatrième dans le monde.</p> <p>Dans le cadre de son activité de <i>support services</i> (qui fait partie de son Segment Restauration Collective & Support Services et qui comprend les services de propreté ainsi que les activités de <i>facilities management</i>), le Groupe offre à ses clients institutionnels, présents dans les secteurs public et privé, une large gamme de services associés, allant des prestations de nettoyage aux prestations d'accueil, de gestion des bureaux, hôtels, centres commerciaux et de loisirs, et de gestion de parcs immobiliers. Cette activité est principalement réalisée en France. Sur la base du chiffre d'affaires 2011, le Groupe estime être le sixième fournisseur de services de nettoyage en France et le premier fournisseur de services externalisés de nettoyage dans le Secteur Santé en France (source : Propreté Management Magazine 2012).</p> <p>Enfin, dans le cadre de ses activités du Segment Restauration de Concessions & Travel Retail, le Groupe propose des offres de restauration variées, allant du service à table à la vente à emporter, des boutiques et des services aux voyageurs et visiteurs, dans les aéroports, les aires d'autoroute, les gares, ainsi que dans d'autres sites tels que les musées et les parcs de loisirs. Sur la base du chiffre d'affaires 2012, le Groupe estime être le troisième acteur mondial de la restauration de concession.</p> <p>Au cours des dernières années, le Groupe a connu une croissance significative, tant organique qu'externe, avec des acquisitions lui ayant permis d'enrichir ses offres et de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe a notamment acquis en avril 2013 78% du groupe TrustHouse Services (« THS »), opérateur de la restauration collective établi aux États-Unis particulièrement actif dans les Secteurs Enseignement, Santé et les prisons. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, le Groupe réalisait 14,9% de son chiffre d'affaires en Espagne et au Portugal et 13,9% en Italie. Ces pays ont connu depuis 2008 des conditions économiques particulièrement défavorables, ce qui a affecté les résultats d'exploitation du Groupe.</p> <p>Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, le chiffre d'affaires <i>pro forma</i> du Groupe s'est élevé à 5.208,5 millions d'euros et son EBITDA <i>pro forma</i> à 439,7 millions d'euros². Sur cette même période, le Segment Restauration Collective & Support Services a réalisé un chiffre d'affaires <i>pro forma</i> consolidé de 3.679,8 millions d'euros et un EBITDA <i>pro forma</i> de 304,2 millions d'euros, et le Segment Restauration de Concessions & Travel Retail a réalisé un chiffre d'affaires <i>pro forma</i> de 1.528,7 millions d'euros et un EBITDA <i>pro forma</i> de 142,5 millions d'euros. Durant la même période, le Groupe a réalisé plus de 90% de son chiffre d'affaires <i>pro forma</i> en France, Italie, Espagne et aux États-Unis.</p> |
|------------------|---|

² Le chiffre d'affaires *pro forma* et l'EBITDA *pro forma* du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 ont été calculés à partir du chiffre d'affaires et de l'EBITDA du Groupe pour cette même période ajustés pour refléter l'acquisition de THS, intervenue en avril 2013, comme si THS avait été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1er octobre 2012.

| B.4a | Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité | Données du compte de résultat | | Pour l'exercice clos le 30 septembre | | | Pour les 6 mois clos le 31 mars | |
|------|--|--|--|--------------------------------------|----------------|---|---------------------------------|------|
| | | (en millions d'euros) | | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| | | | | | | | | |
| | | Chiffre d'affaires | 4.158,2 | 4.464,4 | 5.016,9 | 2.445,4 | 2.671,9 | |
| | | Restauration Collective & Support Services | 2.813,8 | 3.060,7 | 3.488,2 | 1.772,0 | 1.990,3 | |
| | | Restauration de Concessions & Travel Retail | 1.344,4 | 1.403,7 | 1.528,7 | 673,3 | 681,5 | |
| | | Croissance du chiffre d'affaires..... | 9,9% | 7,4% | 12,4% | 15,6% | 9,3% | |
| | | Croissance organique du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 5,1% | 0,7% | 1,1% | 0,5% | 3,4% | |
| | | Résultat opérationnel courant | 255,4 | 238,9 | 286,5 | 126,6 | 130,8 | |
| | | Marge de résultat opérationnel courant ⁽²⁾ | 6,1% | 5,4% | 5,7% | 5,2% | 4,9% | |
| | | Résultat net | 99,6 | (27,8) | 2,4 | 31,1 | 20,6 | |
| | | <p>(1) La croissance organique entre une période financière et une période antérieure comparable est déterminée par le Groupe en calculant la croissance du chiffre d'affaires en excluant (i) les effets des changements de périmètre de consolidation des acquisitions et cessions réalisées pendant chacune des périodes comparées tel que décrit ci-dessus, ainsi que (ii) l'effet de la variation des taux de change. L'effet de la variation des taux de change sur la croissance du chiffre d'affaires du Groupe est la différence entre (i) le chiffre d'affaires constaté pour la période n et (ii) le chiffre d'affaires constaté pour la période n calculé aux taux de change applicables pour la période n-1. Les taux de change applicables pour une période sont calculés selon la moyenne des taux quotidiens pour cette période.</p> <p>(2) La marge du résultat opérationnel courant, exprimée en pourcentage, représente le résultat opérationnel courant divisé par le chiffre d'affaires.</p> | | | | | | |
| | | Autres données financières | Pour l'exercice clos le 30 septembre, | | | Pour les 6 mois clos le 31 mars, | | |
| | | (en millions d'euros) | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 | |
| | | EBITDA ⁽¹⁾⁽²⁾ | 363,3 | 360,5 | 424,0 | 193,1 | 200,5 | |
| | | Restauration Collective & Support Services | 228,0 | 228,8 | 288,5 | 167,8 | 176,3 | |
| | | Restauration de Concessions & Travel Retail..... | 141,8 | 136,8 | 142,5 | 27,7 | 28,4 | |
| | | Sièges, holdings et achats | (6,5) | (5,1) | (7,0) | (2,4) | (4,2) | |
| | | Marge d'EBITDA ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ | 8,7% | 8,1% | 8,4% | 7,9% | 7,5% | |
| | | Chiffre d'affaires <i>pro forma</i> ⁽⁴⁾ | | | 5.208,5 | 2.625,4 | 2.671,9 | |
| | | Restauration Collective & Support Services | | | 3.679,8 | 1.952,1 | 1.990,3 | |
| | | Restauration de Concession & Travel Retail | | | 1528,7 | 673,3 | 681,5 | |
| | | EBITDA <i>pro forma</i> ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾ | | | 439,7 | 208,0 | 200,5 | |
| | | Restauration Collective & Support Services | | | 304,2 | 182,7 | 176,3 | |
| | | Restauration de Concession & Travel Retail | | | 142,5 | 27,7 | 28,4 | |
| | | Sièges, Holdings et Achats | | | (7,0) | (2,4) | (4,2) | |
| | | Marge d'EBITDA <i>pro forma</i> ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | | | 8,4% | 7,9% | 7,5% | |
| | | <p>(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant avant dépréciations, amortissements et provisions. Il inclut la quote-part de résultat des entreprises associées.</p> <p>(2) L'EBITDA et l'EBITDA <i>Pro Forma</i> ne sont pas des mesures de performance en normes IFRS et ne doivent pas être considérés comme des alternatives à d'autres indicateurs de la performance opérationnelle du Groupe, des flux de trésorerie ou de toutes autres mesures de performance utilisées en normes IFRS. L'EBITDA et l'EBITDA <i>pro forma</i> peuvent varier et ne pas être comparables aux notions similaires utilisées par d'autres. Le Groupe présente l'EBITDA et l'EBITDA <i>pro forma</i> à titre indicatif seulement. En ce qui concerne l'EBITDA <i>pro forma</i>, les informations que le Groupe présente ne correspondent pas aux résultats que le Groupe aurait réalisés si les acquisitions pour lesquelles un ajustement est effectué avaient été effectuées aux dates indiquées. Il n'y a aucune garantie que les éléments que le Groupe a identifiés comme non-courants aux fins d'ajustement ne se renouvelleront pas ou se</p> | | | | | | |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>renouveleront à l'avenir. Les calculs d'EBITDA et d'EBITDA <i>pro forma</i> se font sur la base d'hypothèses diverses. Ces montants n'ont pas été et, dans certains cas, ne peuvent être audités, revus ou certifiés par un auditeur indépendant. Ces informations sont par nature exposées à des risques et des incertitudes. Ces éléments peuvent fournir une vision incomplète et imprécise sur les conditions financières et les résultats des opérations des entités acquises. Ces informations peuvent ne pas être comparables aux états financiers consolidés du Groupe inclus dans le document de base. Le Groupe présente l'EBITDA et l'EBITDA <i>pro forma</i> à titre indicatif afin d'aider le lecteur dans l'appréciation de la performance opérationnelle du Groupe. L'EBITDA et l'EBITDA <i>pro forma</i> présentent une valeur analytique limitée et ne doivent pas être considérés comme des éléments alternatifs pour l'analyse des résultats opérationnels présentés conformément aux normes IFRS.</p> <p>(3) La marge d'EBITDA, exprimée en pourcentage, représente l'EBITDA divisé par le chiffre d'affaires.</p> <p>(4) Le chiffre d'affaires <i>pro forma</i> et l'EBITDA <i>pro forma</i> du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 ont été calculés à partir du chiffre d'affaires et de l'EBITDA du Groupe pour ces mêmes périodes ajustés pour refléter l'acquisition de THS comme si THS avait été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1^{er} octobre 2012. Les données financières concernant THS utilisées afin de calculer le chiffre d'affaires <i>pro forma</i> et l'EBITDA <i>pro forma</i> figurent à la note 1/2/1 des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 30 septembre 2011, 2012 et 2013, à la note 10 des comptes consolidés du Groupe pour le trimestre clos le 31 décembre 2013 et à la note 10 des comptes consolidés du Groupe pour le semestre clos le 31 mars 2014.</p> <p>(5) La marge d'EBITDA <i>pro forma</i>, exprimée en pourcentage, représente l'EBITDA <i>pro forma</i> divisé par le chiffre d'affaires <i>pro forma</i>.</p> <p><u>Perspectives d'avenir du Groupe à moyen terme</u></p> <p>Au titre des exercices 2015 à 2017, le Groupe a pour objectif de réaliser une croissance organique annuelle moyenne de son chiffre d'affaires consolidé d'environ 3,5% à taux de change constants.</p> <p>Dans le Segment Restauration Collective & Support Services, le Groupe s'attend à profiter grâce à THS d'un marché porteur aux États-Unis, ainsi que de l'amélioration de l'environnement de marché en Europe du Sud. Dans le Segment Restauration de Concessions & Travel Retail, le Groupe anticipe la montée en puissance progressive de ses activités de concessions sur les autoroutes aux États-Unis (aires d'autoroute en Floride et au Maryland) et la reprise de l'activité en Europe du Sud.</p> <p>En prenant en compte les acquisitions envisagées, notamment aux États-Unis, le Groupe a pour objectif de réaliser globalement au titre des exercices sociaux 2015 à 2017 une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires consolidé d'environ 7%.</p> <p>Le Groupe a par ailleurs pour objectif d'atteindre un taux de marge d'EBITDA de 9% à l'horizon 2017, grâce notamment au redressement des conditions économiques en Europe du Sud, à la montée en puissance de l'activité de concessions aux États-Unis sur la période, à la finalisation des programmes d'intégration des acquisitions, ainsi qu'à la poursuite des programmes d'optimisation dans chacun des secteurs opérationnels du Groupe.</p> <p>En outre, le Groupe estime que, au titre des exercices sociaux 2015 à 2017, ses dépenses d'investissements normatives seront d'environ 2% du chiffre d'affaires pour le Segment Restauration Collective & Support Services et d'environ 5% du chiffre d'affaires pour le Segment Restauration de Concessions & Travel Retail.</p> <p>Le Groupe anticipe en outre un taux d'impôt effectif cash de l'ordre de 30% à partir de 2015, compte tenu de l'utilisation programmée de ses reports déficitaires et du niveau actuel des taux d'imposition dans les pays où il opère.</p> <p>Concernant sa politique de croissance externe sur les exercices sociaux 2015 à 2017, le Groupe entend lui affecter une enveloppe d'environ 450 millions d'euros sur cette période. Les opérations de croissance externe seraient principalement ciblées sur le Segment Restauration Collective & Support Services, essentiellement</p> |
|--|--|---|

| | | |
|-------------------|---|--|
| | | <p>aux États-Unis et dans ses marchés clés en Europe.</p> <p>Le Groupe a également pour objectif, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, de distribuer sur la période des dividendes pour un montant annuel représentant environ 40% de son résultat net consolidé part du groupe.</p> <p>Hors acquisitions transformantes, le Groupe a pour objectif d'atteindre un ratio de levier de dette nette sur EBITDA (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédit Senior) compris entre 2,50 et 3,00 pour 1 à horizon 2017.</p> <p><i>Les objectifs présentés ci-dessus ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfices du Groupe mais résultent de ses orientations stratégiques et de son plan d'actions. Ces objectifs sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation d'un ou plusieurs risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base pourrait avoir un impact sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessus. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs présentés ci-dessus.</i></p> |
| <p>B.5</p> | <p>Groupe auquel la Société appartient</p> | <p>À la date du visa sur le Prospectus, la Société est une société en commandite par actions dont les principaux associés commanditaires sont des entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners, des entités contrôlées par Chequers Partenaires et la Société BIM. Le gérant et associé commandité de la Société est la société Bercy Présidence SAS (« Bercy Présidence »), dont le président du conseil de surveillance est la société BIM représentée par Robert Zolade, et dont le président du comité exécutif est Gilles Petit.</p> <p>L'associé commandité et l'assemblée générale des associés commanditaires de la Société ont décidé le 13 mars 2014 de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et de l'adoption corrélative de nouveaux statuts, sous la condition suspensive du début des négociations des promesses d'actions de la Société.</p> <p>La transformation de la Société en société anonyme prendra effet dès le début des négociations des promesses d'actions de la Société, une fois réalisées les opérations de fusion-absorption décrites ci-dessous.</p> <p>Bercy Présidence n'aura plus de raison d'être du fait de la transformation de la Société en société anonyme. C'est pourquoi il est prévu qu'elle soit absorbée par la Société immédiatement avant la transformation de cette dernière en société anonyme. Ladite fusion sera donc réalisée sous la condition suspensive du début des négociations des promesses d'actions de la Société et sera suivie de la transformation de la Société en société anonyme.</p> <p>La parité de fusion sera déterminée sur la base de la valeur réelle de chacune des deux sociétés parties à la fusion. Cette valeur sera établie (i) s'agissant de la Société, par référence au prix fixé dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global (le « Prix de l'Offre ») et, (ii) s'agissant de Bercy Présidence, par référence à la valeur réelle de l'actif net apporté. Les apports de Bercy Présidence à la Société seront quant à eux réalisés aux valeurs nettes comptables, conformément au règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.</p> <p>À la suite de la fusion, les actions de la Société attribuées aux associés de Bercy Présidence en rémunération de leurs apports viendront augmenter d'autant leurs</p> |

| | | |
|-------------------|---------------------------------------|---|
| | | <p>participations dans la Société. Les associés de Bercy Présidence sont Charterhouse Poppy II, Charterhouse Poppy IV, Charterhouse Poppy VI, Société de Restauration 2, Société de Restauration 4, BIM et ORI Investissements. La part de commandité transférée à la Société dans le cadre de la fusion-absorption sera immédiatement annulée.</p> <p>A la date du visa sur le Prospectus, les sociétés Financière Elior, Fidelior, Sofilior, Eurelior et Novelior sont associés commanditaires de la Société à hauteur d'un pourcentage de participation cumulé d'environ 2,6% du capital social (sur une base non diluée). Ces cinq sociétés ont été créées afin de porter l'investissement dans la Société de certains des dirigeants et salariés du Groupe. Les actions de ces cinq sociétés sont principalement détenues par certains dirigeants et salariés du Groupe, ainsi que par Charterhouse Poppy II et BIM.</p> <p>Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris, il sera procédé à leur fusion-absorption par la Société. Ces fusions sont destinées à simplifier la structure de l'actionariat de la Société, étant précisé que leur réalisation n'est pas une condition de la transformation de la Société. Il est précisé que Société de Restauration 2 et Société de Restauration 4 vont acquérir une partie des titres de ces sociétés auprès de certaines des entités contrôlées par Charterhouse, préalablement à la réalisation de ces fusions.</p> <p>Toutes ces fusions seront réalisées sous la condition suspensive de la fixation du Prix de l'Offre, excepté la fusion-absorption de la société Novelior, qui sera conditionnée au début des négociations des promesses d'actions de la Société.</p> <p>Les parités de fusion seront déterminées sur la base de la valeur réelle de chacune des sociétés parties aux fusions, cette valeur étant elle-même établie par référence au Prix de l'Offre. La valeur des actions de la Société émises dans le cadre desdites fusions sera égale au Prix de l'Offre. Les apports des sociétés Financière Elior, Fidelior, Sofilior, Eurelior et Novelior seront quant à eux réalisés aux valeurs nettes comptables, conformément au règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.</p> <p>Au résultat de ces fusions, les actuels actionnaires des sociétés Financière Elior, Fidelior, Sofilior, Eurelior et Novelior (en ce compris Société de Restauration 2 et Société de Restauration 4) deviendront actionnaires directs de la Société. Les actions de la Société détenues par les sociétés Financière Elior, Fidelior, Sofilior, Eurelior et Novelior préalablement à la fusion seront quant à elles annulées.</p> <p>Sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre, le nombre d'actions créées dans le cadre des fusions-absorptions de Novelior et de Bercy Présidence par la Société décrites ci-dessus serait de 1 969 375 actions d'une valeur nominale d'un (1) centime d'euros, soit une augmentation de capital de 19 694 euros, assortie d'une prime d'émission de 28 240 833 euros.</p> <p>Sur la base de la borne supérieure de la fourchette du Prix de l'Offre, le nombre d'actions créées dans le cadre des fusions-absorptions de Novelior et de Bercy Présidence par la Société décrites ci-dessus serait de 2 333 500 actions d'une valeur nominale d'un (1) centime d'euros, soit une augmentation de capital de 23 335 euros, assortie d'une prime d'émission de 40 812 922 euros.</p> |
| <p>B.6</p> | <p>Principaux actionnaires</p> | <p>A la date du visa sur le Prospectus, le capital s'élève à 1 088 203,58 euros, divisé en 108 820 358 actions d'un (1) centime d'euro de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.</p> <p>BIM, holding du co-fondateur du Groupe Robert Zolade, et, à la date du visa sur le Prospectus, actionnaire à hauteur de 24,75% du capital social de la Société, a confirmé au président du comité exécutif et aux membres du conseil de surveillance de la Société son souhait de demeurer un actionnaire de référence d'Elior et de</p> |

détenir environ 20% du capital et des droits de vote d'Elior après réalisation de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

À la date du visa sur le Prospectus, les associés commanditaires principaux de la Société sont des entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners, BIM, holding du fondateur du Groupe, Robert Zolade, et des entités contrôlées par Chequers Partenaires. La Société compte un associé commandité, Bercy Présidence. Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société à la date du visa sur le Prospectus.

| Associés commanditaires | Nombre d'actions et de droits de vote | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ |
|--|---------------------------------------|---|
| Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾ | 41 395 870 | 38,04% |
| Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾ | 18 963 649 | 17,43% |
| Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾ | 7 539 223 | 6,93% |
| Société de Restauration 2 ⁽²⁾ | 2 846 854 | 2,62% |
| Société de Restauration 4 ⁽²⁾ | 5 691 989 | 5,23% |
| <i>Sous total Concert</i> ⁽³⁾ | <i>76 437 585</i> | <i>70,25%</i> |
| BIM ⁽⁵⁾ | 26 936 655 | 24,75% |
| Autres ⁽⁴⁾ | 5 446 118 | 5,00% |
| TOTAL | 108 820 358 | 100,00% |

(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP.

(2) Entités contrôlées par Chequers Partenaires.

(3) Total des entités agissant de concert (voir Section 18.3 « Structure de contrôle » du Document de Base).

(4) Dont entités contrôlées par Intermediate Capital Group et les membres du conseil de surveillance qui, aux termes des statuts tels qu'applicables à la date du visa sur le Prospectus, doivent détenir une action au moins de la Société pendant la durée de leur mandat.

(5) Entité contrôlée par Robert Zolade.

(6) Avant prise en compte de l'effet dilutif des bons de souscription d'actions détenus par Novellor et des options de souscription d'actions émis dans le cadre des plans d'avril 2010 et d'avril 2011.

À la date d'effet des fusions de Bercy Présidence et des sociétés Financière Elior, Fidelior, Sofilior, Eurelior et Novellor avec la Société, la répartition de l'actionnariat sera modifiée, sur la base du Prix de l'Offre, à la suite des apports qui seront réalisés à la Société par les actionnaires de Bercy Présidence, Financière Elior, Fidelior, Sofilior, Eurelior et Novellor.

À l'issue des opérations de restructuration présentées ci-dessus, l'actionnariat de la Société, qui dépendra du Prix de l'Offre, peut être estimé comme suit (sur la base de la borne inférieure et de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) :

| Associés commanditaires | Borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre | |
|--------------------------------------|--|---|
| | Nombre d'actions et de droits de vote | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ |
| Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾ | 42 121 478 | 37,7% |

| | | |
|--|---|--|
| Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾ | 19 296 053 | 17,3% |
| Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾ | 7 671 374 | 6,9% |
| Société de Restauration 2 ⁽²⁾ | 2 896 755 | 2,6% |
| Société de Restauration 4 ⁽²⁾ | 5 791 761 | 5,2% |
| Sous total Concert ⁽³⁾ | 77 777 421 | 69,7% |
| BIM ⁽⁵⁾ | 27 823 588 | 24,9% |
| Autres ⁽⁴⁾ | 6 030 953 | 5,4% |
| TOTAL | 111 631 962 | 100,0% |
| <p>(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP. (2) Entités contrôlées par Chequers Partneraires. (3) Total des entités agissant de concert. (4) Dont entités contrôlées par Intermediate Capital Group et les membres du conseil de surveillance qui, aux termes des statuts tels qu'applicables à la date du visa sur le Prospectus, doivent détenir une action au moins de la Société pendant la durée de leur mandat. (5) Entité contrôlée par Robert Zolade. (6) Après prise en compte de l'effet dilutif des bons de souscription d'actions détenus par Novellor et des options de souscription d'actions émis dans le cadre des plans d'avril 2010 et d'avril 2011.</p> | | |
| Borne supérieure de la fourchette du Prix de l'Offre | | |
| | Nombre d'actions et des droits de vote | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ |
| Associés commanditaires | | |
| Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾ | 42 147 082 | 37,6% |
| Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾ | 19 307 783 | 17,2% |
| Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾ | 7 676 037 | 6,8% |
| Société de Restauration 2 ⁽²⁾ | 2 898 516 | 2,6% |
| Société de Restauration 4 ⁽²⁾ | 5 795 281 | 5,2% |
| Sous total Concert ⁽³⁾ | 77 824 699 | 69,5% |
| BIM ⁽⁵⁾ | 27 840 980 | 24,9% |
| Autres ⁽⁴⁾ | 6 330 409 | 5,7% |
| TOTAL | 111 996 088 | 100,0% |
| <p>(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP. (2) Entités contrôlées par Chequers Partneraires. (3) Total des entités agissant de concert. (4) Dont entités contrôlées par Intermediate Capital Group et les membres du conseil de surveillance qui, aux termes des statuts tels qu'applicables à la date du visa sur le Prospectus, doivent détenir une action au moins de la Société pendant la durée de leur mandat. (5) Entité contrôlée par Robert Zolade. (6) Après prise en compte de l'effet dilutif des bons de souscription d'actions détenus par Novellor et des options de souscription d'actions émis dans le cadre des plans d'avril 2010 et d'avril 2011.</p> | | |
| <p>Les tableaux ci-dessous décrivent la composition de l'actionariat de la Société à l'issue de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) et de l'émission des Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure ou de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (après prise en compte des opérations</p> | | |

de fusion préalables à l'introduction en bourse telles que présentées ci-dessus).

| | Borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|
| | Détenition (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | | Détenition (après exercice intégral de la Clause d'Extension) | | Détenition (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | |
| | Nombre d'actions et de droits de vote ⁽⁶⁾ | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ | Nombre d'actions et de droits de vote ⁽⁶⁾ | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ | Nombre d'actions et de droits de vote ⁽⁶⁾ | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ |
| Actionnaires | | | | | | |
| Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾ | 40 463 712 | 24,3% | 37 537 367 | 22,6% | 32 291 068 | 19,4% |
| Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾ | 18 536 623 | 11,1% | 17 196 050 | 10,3% | 14 792 695 | 8,9% |
| Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾ | 7 369 454 | 4,4% | 6 836 493 | 4,1% | 5 881 011 | 3,5% |
| Société de Restauration 2 ⁽²⁾ | 2 782 748 | 1,7% | 2 581 499 | 1,6% | 2 220 703 | 1,3% |
| Société de Restauration 4 ⁽²⁾ | 5 563 816 | 3,3% | 5 161 439 | 3,1% | 4 440 066 | 2,7% |
| <i>Sous total Concert</i> ⁽³⁾ | <i>74 716 352</i> | <i>44,9%</i> | <i>69 312 848</i> | <i>41,6%</i> | <i>59 625 543</i> | <i>35,8%</i> |
| BIM ⁽⁵⁾ | 26 782 325 | 16,1% | 24 964 394 | 15,0% | 24 964 394 | 15,0% |
| Public | 58 885 016 | 35,4% | 66 245 643 | 39,8% | 76 182 489 | 45,8% |
| Autres ⁽⁴⁾ | 6 045 600 | 3,6% | 5 906 408 | 3,5% | 5 656 867 | 3,4% |
| TOTAL | 166 429 293 | 100,0% | 166 429 293 | 100,0% | 166 429 293 | 100,0% |

(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP.

(2) Entités contrôlées par Chequers Partenaires.

(3) Total des entités agissant de concert.

(4) Dont entités détenues par Intermediate Capital Group et les membres du conseil de surveillance qui, aux termes des statuts tels qu'applicables à la date du visa sur le Prospectus, doivent détenir une action au moins de la Société pendant la durée de leur mandat.

(5) Entité contrôlée par Robert Zolade.

(6) Après prise en compte de l'effet dilutif des bons de souscription d'actions détenus par Novellor et des options de souscription d'actions émis dans le cadre des plans d'avril 2010 et d'avril 2011 et avant prise en compte de l'ordre placé par BIM dans le cadre du Placement Global.

| | Borne supérieure de la fourchette du Prix de l'Offre | | | | | |
|--------------------------------------|--|---|---|---|---|---|
| | Détenition (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | | Détenition (après exercice intégral de la Clause d'Extension) | | Détenition (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | |
| | Nombre d'actions et de droits de vote ⁽⁶⁾ | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ | Nombre d'actions et de droits de vote ⁽⁶⁾ | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ | Nombre d'actions et de droits de vote ⁽⁶⁾ | % du capital et des droits de vote ⁽⁶⁾ |
| Actionnaires | | | | | | |
| Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾ | 40 487 929 | 25,8% | 38 055 543 | 24,3% | 34 605 159 | 22,1% |
| Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾ | 547 717 | 11,8% | 17 433 429 | 11,1% | 15 852 791 | 10,1% |
| Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾ | 7 373 864 | 4,7% | 6 930 866 | 4,4% | 6 302 465 | 4,0% |

| | | | | | | | | |
|------------|--|---|---|----------------|--------------------|--|--------------------|---------------|
| | | Société de Restauration 2 ⁽²⁾ | 2 784 414 | 1,8% | 2 817 135 | 1,7% | 2 379 847 | 1,5% |
| | | Société de Restauration 4 ⁽²⁾ | 5 567 146 | 3,5% | 5 232 689 | 3,3% | 4 758 257 | 3,0% |
| | | Sous total Concert ⁽³⁾ | 74 761 070 | 47,6% | 70 269 662 | 44,8% | 63 898 518 | 40,7% |
| | | BIM ⁽⁵⁾ | 26 802 295 | 17,1% | 25 279 540 | 16,1% | 23 539 485 | 15,0% |
| | | Public | 49 038 326 | 31,2% | 55 168 116 | 35,2% | 63 443 333 | 40,4% |
| | | Autres ⁽⁴⁾ | 6 328 208 | 4,0% | 6 212 582 | 4,0% | 6 048 563 | 3,9% |
| | | TOTAL | 156 929 899 | 100,0% | 156 929 899 | 100,0% | 156 929 899 | 100,0% |
| | | <p>(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP. (2) Entités contrôlées par Chequers Partneraires. (3) Total des entités agissant de concert. (4) Dont entités contrôlées par Intermediate Capital Group et les membres du conseil de surveillance qui, aux termes des statuts tels qu'applicables à la date du visa sur le Prospectus, doivent détenir une action au moins de la Société pendant la durée de leur mandat. (5) Entité contrôlée par Robert Zolade. (6) Après prise en compte de l'effet dilutif des bons de souscription d'actions détenus par Novellor et des options de souscription d'actions émis dans le cadre des plans d'avril 2010 et d'avril 2011 et avant prise en compte de l'ordre placé par BIM dans le cadre du Placement Global.</p> | | | | | | |
| B.7 | Informations financières historiques clés sélectionnées | Données du compte de résultat | Pour l'exercice clos le 30 septembre | | | Pour les 6 mois clos le 31 mars | | |
| | | (en millions d'euros) | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 | |
| | | Chiffre d'affaires | 4.158,2 | 4.464,4 | 5.016,9 | 2.445,4 | 2.671,9 | |
| | | Restauration Collective & Support | 2.813,8 | 3.060,7 | 3.488,2 | 1.772,0 | 1.990,3 | |
| | | Services | | | | | | |
| | | Restauration de Concessions & Travel Retail | 1.344,4 | 1.403,7 | 1.528,7 | 673,3 | 681,5 | |
| | | Croissance du chiffre d'affaires | 9,9% | 7,4% | 12,4% | 15,6% | 9,3% | |
| | | Croissance organique du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 5,1% | 0,7% | 1,1% | 0,5% | 3,4% | |
| | | Résultat opérationnel courant | 255,4 | 238,9 | 286,5 | 126,6 | 130,8 | |
| | | Marge de résultat opérationnel courant ⁽²⁾ | 6,1% | 5,4% | 5,7% | 5,2% | 4,9% | |
| | | Résultat net | 99,6 | (27,8) | 2,4 | 31,1 | 20,6 | |
| | | <p>(1) La croissance organique entre une période financière et une période antérieure comparable est déterminée par le Groupe en calculant la croissance du chiffre d'affaires en excluant (i) les effets des changements de périmètre de consolidation des acquisitions et cessions réalisées pendant chacune des périodes comparées tel que décrit ci-dessus, ainsi que (ii) l'effet de la variation des taux de change. L'effet de la variation des taux de change sur la croissance du chiffre d'affaires du Groupe est la différence entre (i) le chiffre d'affaires constaté pour la période n et (ii) le chiffre d'affaires constaté pour la période n calculé aux taux de change applicables pour la période n-1. Les taux de change applicables pour une période sont calculés selon la moyenne des taux quotidiens pour cette période. (2) La marge du résultat opérationnel courant, exprimée en pourcentage, représente le résultat opérationnel courant divisé par le chiffre d'affaires.</p> | | | | | | |
| | | Données du bilan | Au 30 septembre | | | Au 31 mars | | |
| | | (en millions d'euros) | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 | |
| | | Écarts d'acquisition | 2.116,4 | 2.230,9 | 2.411,6 | 2.244,4 | 2.357,2 | |
| | | Trésorerie | 408,7 | 109,4 | 210,0 | 126,8 | 230,6 | |
| | | Capitaux propres | 971,6 | 618,9 | 658,7 | 646,0 | 671,2 | |
| | | Emprunts et dettes financières | 1.705,6 | 2.054,6 | 2.376,9 | 2.244,6 | 2.481,7 | |
| | | Endettement net ⁽¹⁾ | 1.298,8 | 1.913,3 | 2.181,4 | 2.085,3 | 2.273,4 | |
| | | <p>(1) Selon la définition et les covenants du Contrat de Crédit, c'est-à-dire excluant les frais d'émission non amortis d'une part, et la juste valeur des instruments dérivés d'autre part.</p> | | | | | | |
| | | Données du tableau des flux de trésorerie consolidés | Pour l'exercice clos le 30 septembre | | | Pour les 6 mois clos le 31 mars | | |
| | | (en millions d'euros) | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 | |
| | | Flux de trésorerie liés à l'activité | 233,8 | 148,7 | 161,4 | (54,3) | 11,3 | |
| | | Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | (82,3) | (315,2) | (406,5) | (108,0) | (100,0) | |

| | | | | | | | |
|-----|--|--|--|----------------|---|---------------|--------------|
| | | Flux de trésorerie liés aux opérations de financement..... | (44,2) | (168,9) | 318,2 | 130,5 | 150,0 |
| | | Incidence de la variation des taux de change et autres variations..... | 0,8 | 23,4 | 2,1 | (1,5) | (2,8) |
| | | Variation de la trésorerie nette..... | 108,1 | (312,0) | 75,3 | (33,3) | 58,6 |
| | | Autres données financières | Pour l'exercice clos le 30 septembre, | | Pour les 6 mois clos le 31 mars, | | |
| | | (en millions d'euros) | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| | | EBITDA⁽¹⁾⁽²⁾..... | 363,3 | 360,5 | 424,0 | 193,1 | 200,5 |
| | | Restauration Collective & Support Services..... | 228,0 | 228,8 | 288,5 | 167,8 | 176,3 |
| | | Restauration de Concessions & Travel Retail..... | 141,8 | 136,8 | 142,5 | 27,7 | 28,4 |
| | | Sièges, holdings et achats..... | (6,5) | (5,1) | (7,0) | (2,4) | (4,2) |
| | | Marge d'EBITDA ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ | 8,7% | 8,1% | 8,4% | 7,9% | 7,5% |
| | | Chiffre d'affaires <i>pro forma</i> ⁽⁴⁾ | | | 5.208,5 | 2.625,4 | 2.671,9 |
| | | Restauration Collective & Support Services..... | | | 3.679,8 | 1.952,1 | 1.990,3 |
| | | Restauration de Concession & Travel Retail..... | | | 1528,7 | 673,3 | 681,5 |
| | | EBITDA <i>pro forma</i> ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾..... | | | 439,7 | 208,0 | 200,5 |
| | | Restauration Collective & Support Services..... | | | 304,2 | 182,7 | 176,3 |
| | | Restauration de Concession & Travel Retail..... | | | 142,5 | 27,7 | 28,4 |
| | | Sièges, Holdings et Achats..... | | | (7,0) | (2,4) | (4,2) |
| | | Marge d'EBITDA <i>pro forma</i> ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾..... | | | 8,4% | 7,9% | 7,5% |
| | | <p>(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant avant dépréciations, amortissements et provisions. Il inclut la quote-part de résultat des entreprises associées.</p> <p>(2) L'EBITDA et l'EBITDA Pro Forma ne sont pas des mesures de performance en normes IFRS et ne doivent pas être considérés comme des alternatives à d'autres indicateurs de la performance opérationnelle du Groupe, des flux de trésorerie ou de toutes autres mesures de performance utilisées en normes IFRS. Ces informations sont par nature exposées à des risques et des incertitudes.</p> <p>(3) La marge d'EBITDA, exprimée en pourcentage, représente l'EBITDA divisé par le chiffre d'affaires.</p> <p>(4) Le chiffre d'affaires <i>pro forma</i> et l'EBITDA <i>pro forma</i> du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 ont été calculés à partir du chiffre d'affaires et de l'EBITDA du Groupe pour ces mêmes périodes ajustés pour refléter l'acquisition de THS comme si THS avait été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1er octobre 2012. Les données financières concernant THS utilisées afin de calculer le chiffre d'affaires <i>pro forma</i> et l'EBITDA <i>pro forma</i> figurent à la note 1/2/1 des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 30 septembre 2011, 2012 et 2013, à la note 10 des comptes consolidés du Groupe pour le trimestre clos le 31 décembre 2013 et à la note 10 des comptes consolidés du Groupe pour le semestre clos le 31 mars 2014.</p> <p>(5) La marge d'EBITDA <i>pro forma</i>, exprimée en pourcentage, représente l'EBITDA <i>pro forma</i> divisé par le chiffre d'affaires <i>pro forma</i>.</p> | | | | | |
| B.8 | Informations financières <i>pro forma</i> clés sélectionnées | Les informations financières <i>pro forma</i> clés sélectionnées, reflétant sur 12 mois l'impact de l'acquisition de THS, sont présentées ci-dessus. | | | | | |
| B.9 | Prévisions ou estimations de bénéfice | <p>Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2014</p> <p>Hypothèses</p> <p>Le Groupe a construit ses prévisions sur la base des comptes consolidés annuels relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2013 et des comptes consolidés intermédiaires relatifs au trimestre clos le 31 décembre 2013.</p> <p>Ces prévisions reposent sur les hypothèses suivantes :</p> <p>(a) un périmètre de consolidation sans changement significatif par rapport à la situation au 31 décembre 2013 avec un effet année pleine des acquisitions intervenues au cours de l'exercice 2013 ;</p> <p>(b) le paiement d'un dividende de 40% du résultat net consolidé part du</p> | | | | | |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>groupe au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ;</p> <p>(c) le maintien du contexte réglementaire et fiscal tel qu'en vigueur au 31 décembre 2013 ;</p> <p>(d) un effet de change défavorable, principalement sur le taux euro contre dollar, de l'ordre de -3,7%, reflétant un taux moyen de 1,36 prévu pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 contre un taux moyen de 1,31 pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 ;</p> <p>(e) une croissance du chiffre d'affaires tirée par une légère progression de la fréquentation par rapport aux tendances observées ; et</p> <p>(f) une stabilité globale des marges.</p> <p>Prévisions pour l'exercice clos le 30 septembre 2014</p> <p>Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe prévoit de réaliser au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 une croissance du chiffre d'affaires consolidé supérieure à 6,5% par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2013, dont environ 4% de croissance organique, reflétant l'impact en année pleine de l'acquisition de THS, mais sans prendre en compte de nouvelles acquisitions. À titre de rappel, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élevait à 5.016,9 millions d'euros.</p> <p>Le Groupe prévoit sur l'exercice en cours une croissance du chiffre d'affaires du Segment Restauration Collective & Support Services comprise entre 8,5% et 9,0%, et d'environ 2,0% pour le Segment Restauration de Concessions & Travel Retail. Le chiffre d'affaires du Segment Restauration Collective & Support Services était de 3.488,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013. La croissance du chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 serait tirée par le développement commercial en Italie avec en particulier la signature d'un important contrat sur la restauration embarquée dans les chemins de fer en Italie déjà en opération depuis l'automne, ainsi que par la bonne tenue des Secteurs Santé et Entreprises en Espagne et en France sur le second semestre. Par ailleurs, en Espagne, est prise en compte la poursuite de la reprise d'activité constatée au cours du premier semestre pour les Secteurs Entreprises et Enseignement.</p> <p>Le chiffre d'affaires du Segment Restauration de Concessions & Travel Retail au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 était de 1.528,7 millions d'euros. Hors Aires, la croissance du chiffre d'affaires sera portée par l'ouverture de nouvelles aires d'autoroutes en Allemagne et en Italie, le chiffre d'affaires sur les autres activités restant globalement stable. Sur le périmètre Aires, la croissance est soutenue par la montée en puissance des aires d'autoroutes en Floride et dans le Maryland, après des travaux importants de rénovation et un développement confirmé sur les aéroports en particulier celui de Los Angeles. Ces éléments positifs compenseront l'impact de la cession d'activités non stratégiques en Argentine et au Maroc intervenue au cours du premier trimestre de l'exercice 2014.</p> <p>Le Groupe prévoit que la marge d'EBITDA au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 restera stable par rapport à l'exercice précédent, autour de 8,4%.</p> <p>Le Groupe prévoit des dépenses d'investissement de l'ordre de 190 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2014. La progression par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'explique essentiellement par les investissements réalisés pour la rénovation des aires d'autoroutes aux États-Unis qui prendront fin au terme de l'année 2014.</p> <p>Après prise en compte de l'augmentation de capital de 785 millions d'euros faisant l'objet du présent Prospectus, le Groupe prévoit d'atteindre un ratio de levier de</p> |
|--|--|---|

| | | |
|---------------------------------------|---|---|
| | | dette nette sur EBITDA (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédit Senior) d'environ 3,25 pour 1 au 30 septembre 2014. |
| B.10 | Réserves sur les informations financières historiques | Sans objet. |
| B.11 | Fonds de roulement net | La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus. |
| Section C – Valeurs mobilières | | |
| C.1 | Nature, catégorie et numéro d'identification des actions dont l'admission aux négociations est demandée | <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment A) est demandée seront les suivants :</p> <p>(i) l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social à l'issue des opérations de restructuration, dont le nombre dépendra du Prix de l'Offre et qui sera égal à 111 631 962 actions sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, et à 111 996 088 actions sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, d'un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes »), dont un nombre maximum de 4 181 184 Actions Existantes (les « Actions Cédées Initiales ») (soit 60 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre), cédées par Charterhouse Poppy II, Charterhouse Poppy IV, Charterhouse Poppy VI, Société de Restauration 2, Société de Restauration 4, BIM, Intermediate Capital Investment Limited, ICG MF 2003 N°1 EGP 2, ICG MF 2003 N°3 EGP 2 et Sophia Global Investments Ltd. (les « Actionnaires Cédants »), auquel pourrait s'ajouter un nombre maximum de 7 360 627 Actions Existantes cédées (représentant environ 106 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre) par certains actionnaires de la Société en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « Actions Cédées Complémentaires ») et 9 936 846 Actions Existantes cédées (soit environ 143 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre) par certains actionnaires de la Société en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation et prenant en compte l'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « Actions Cédées Supplémentaires ») et ensemble avec les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Complémentaires, les « Actions Cédées »), soit au total un nombre maximum de 21 478 657 Actions Cédées ;</p> <p>(ii) des actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un montant d'environ 785 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant, à titre indicatif, à 54 703 832 actions nouvelles au maximum sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles ») ; et</p> <p>(iii) des actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de 10 dirigeants clés du Groupe d'un montant maximum d'environ 1,34 million d'euros (correspondant, à titre indicatif, à un maximum de 93 499 actions nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre (les « Actions Nouvelles Réservées »).</p> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les</p> |

| | | |
|------------|---|---|
| | | <p>« Actions Offertes ».</p> <p>Les Actions Offertes et les Actions Nouvelles Réservées sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Date de jouissance des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées</p> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Réservées seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} octobre 2013.</p> <p>Libellé pour les actions : Elior</p> <p>Code ISIN : FR0011950732</p> <p>Mnémonique : ELIOR</p> <p>Compartiment : Compartiment A</p> <p>Secteur d'activité : Restaurants & Bars</p> <p>Classification ICB : 5757</p> |
| C.2 | Devise d'émission | Euro. |
| C.3 | Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions | <p>Entre 44 857 142 (sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) et 54 703 832 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).</p> <p>Entre 76 669 Actions Nouvelles Réservées (sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) et 93 499 Actions Nouvelles Réservées (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).</p> <p>La valeur nominale par action est égale à un (1) centime d'euro.</p> |
| C.4 | Droits attachés aux actions | <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote, étant précisé que les statuts de la Société, tels qu'en vigueur à compter du début des négociations des promesses d'actions de la Société, ont écarté la mise en place de droits de vote double ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation aux bénéfices de la Société ; et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. |
| C.5 | Restriction imposée à la libre négociabilité des actions | Sans objet. |
| C.6 | Demande d'admission à la négociation | <p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur Euronext Paris sur une nouvelle ligne de cotation (code ISIN FR0011950732).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis</p> |

| | | |
|----------------------------|---|--|
| | | <p>d'Euronext Paris qui sera diffusé le 10 juin 2014 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L.228-10 du Code de commerce), des Actions Nouvelles Réservées et des Actions Existantes sur Euronext Paris devraient avoir lieu le 10 juin 2014 et les négociations devraient débuter le 11 juin 2014, selon le calendrier indicatif.</p> <p>À compter du 11 juin 2014 et jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre (incluse) prévue le 13 juin 2014, selon le calendrier indicatif, les Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L.228-10 du Code de commerce), les Actions Nouvelles Réservées et les Actions Existantes seront négociées sur une ligne de cotation unique intitulée « Elior Promesses », et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient rétroactivement annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse et l'Offre seraient rétroactivement annulées, le certificat du dépositaire des fonds ne serait pas émis à la date de règlement-livraison de l'Offre et toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations seraient rétroactivement annulées qu'elles portent sur les Actions Existantes, les Actions Nouvelles Réservées ou les Actions Nouvelles, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p> <p>À compter du 16 juin 2014, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « Elior ».</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p> |
| C.7 | Politique en matière de dividendes | <p>La Société n'a effectué aucune distribution de dividendes en faveur des associés commanditaires au cours des trois dernières années. Conformément aux statuts de la Société tels qu'en vigueur à la date du visa sur le Prospectus, la Société a versé à l'associé commandité l'équivalent de 1‰ (un pour mille) du bénéfice distribuable de chaque exercice social au cours des trois dernières années.</p> <p>Le Groupe entend proposer à ses actionnaires le versement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 à hauteur d'environ 40% de son résultat net consolidé part du groupe.</p> <p>Le Groupe a également pour objectif, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, de distribuer sur la période 2015 à 2017 des dividendes pour un montant annuel représentant environ 40% de son résultat net consolidé part du groupe.</p> <p>Les objectifs de distribution de dividendes présentés ci-dessus ne constituent pas un engagement de la Société. Le montant effectif des dividendes et les modalités de distribution de dividendes seront déterminés en prenant en considération différents facteurs, dont la marche des affaires de la Société, ses objectifs stratégiques, sa situation financière, ses engagements contractuels (notamment au titre des contrats de financement relatifs au Contrat de Crédit Senior et aux Obligations <i>High Yield</i>), les dispositions légales applicables ou tout autre facteur que le conseil d'administration de la Société considérerait comme pertinent.</p> |
| Section D – Risques | | |
| D.1 | Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur | <p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activités figurent ci-après. Il s'agit :</p> |

| | | |
|--|--------------------------|---|
| | <p>d'activité</p> | <p>(i) des risques relatifs au secteur d'activité du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la sécurité et à la chaîne d'approvisionnement alimentaire pouvant conduire le Groupe à faire l'objet d'actions en responsabilité, nuire à sa réputation et à ses résultats ou affecter ses relations avec ses clients ; - à des conditions économiques défavorables qui ont affecté, et à l'avenir pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe ; - à un environnement fortement compétitif marqué par la concurrence intense d'acteurs divers. L'incapacité du Groupe à rivaliser efficacement avec ses concurrents et à s'adapter à l'évolution des conditions de marché pourrait entraîner une perte de parts de marché, une diminution de ses recettes et / ou une baisse de sa rentabilité ; - à des événements indépendants de la volonté du Groupe réduisant la mobilité des voyageurs, tels que les attentats terroristes, les épidémies et les catastrophes naturelles, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités de restauration de concessions du Groupe ; <p>(ii) des risques relatifs aux activités du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la dépendance de l'activité de restauration collective du Groupe envers des fournisseurs clés. Une perturbation de la chaîne d'approvisionnement pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ; - à la dépendance du Groupe envers ses équipes locales, régionales et de direction, ainsi qu'envers d'autres membres clés du personnel, pour le bon fonctionnement de ses activités ; - à l'implantation du Groupe sur de nouveaux marchés ou à l'acquisition d'entreprises ou cession d'entités opérationnelles qu'il pourrait réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie ; - au fait que le Groupe peut voir sa responsabilité engagée du fait de ses employés ; - au fait que certains contrats de restauration de concessions, auxquels le Groupe est partie, prévoient des paiements minimums garantis à des concédants, et que, dans l'hypothèse où le Groupe serait dans l'incapacité de générer suffisamment de revenus sur un site de concession pour répondre à ces paiements garantis, les résultats du Groupe pourraient en être affectés ; - au fait que le Groupe peut ne pas réussir à gérer et contrôler les coûts liés aux produits alimentaires, aux systèmes d'information et les coûts de personnel liés notamment à d'éventuels mouvements sociaux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités ; - à l'incapacité dans laquelle le Groupe peut être de remporter de nouveaux contrats et au fait que les contrats remportés peuvent ne pas produire les résultats escomptés ; - à la résiliation anticipée d'un nombre important de contrats clients ou la décision de clients de ne pas procéder au renouvellement des contrats qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités de restauration collective et de support services et de restauration de concessions du Groupe ; - aux difficultés financières des clients du Groupe qui peuvent le conduire à |
|--|--------------------------|---|

| | |
|--|--|
| | <p>consentir des remises de dettes ;</p> <ul style="list-style-type: none">- au fait que le Groupe peut ne pas être en mesure de conclure ou mettre en œuvre les termes des contrats de franchise ce qui impacterait négativement l'activité de restauration de concessions du Groupe ;- aux activités internationales du Groupe qui l'exposent à des risques spécifiques ;- au fait que l'activité de restauration collective du Groupe repose en partie sur ses installations de cuisines centrales. Des perturbations dans le fonctionnement de l'une des cuisines centrales du Groupe pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités de restauration collective et les résultats d'exploitation du Groupe ;- au fait que le Groupe pourrait être contraint de supporter des dépenses non couvertes par ses assurances ;- à la capacité du Groupe à emprunter auprès des banques ou lever des fonds notamment sur les marchés financiers qui pourrait être gravement affectée par une crise financière ayant lieu dans une région géographique, un type d'industrie ou un secteur économique donné ;- au fait que le Groupe a comptabilisé des écarts d'acquisition (goodwill) importants et pourrait ne jamais récupérer intégralement la valeur de ceux-ci ;- au fait que la continuité des activités du Groupe dépend du bon fonctionnement de ses systèmes d'information. Les systèmes d'information du Groupe peuvent ne pas fonctionner correctement ou faire l'objet d'interruptions, ce qui pourrait nuire aux activités du Groupe ; <p>(iii) des risques relatifs à la structure et au profil financier du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none">- à l'endettement du Groupe qui pourrait affecter sa capacité à financer ses activités et sa croissance, et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ;- au fait que, en tant que société holding, la Société dépend de la capacité de ses filiales opérationnelles à générer des profits et à assurer le service de la dette. Toute baisse de leurs bénéfices ou de leurs capacités à rembourser leurs dettes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la flexibilité financière du Groupe ;- à un certain nombre de dispositions contractuelles incluses dans les contrats de financement auxquels certaines sociétés du Groupe sont parties qui pourraient restreindre la capacité à conduire ses activités ; <p>(iv) des risques réglementaires et juridiques, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none">- au fait que le Groupe est soumis à des réglementations contraignantes et complexes, en matière de droit social notamment, dans certains pays dans lesquels il exerce ses activités, et que des changements ou des manquements à ces réglementations peuvent avoir une incidence négative sur ses activités et sa rentabilité ;- au fait que les contrats conclus par le Groupe avec le secteur public peuvent être affectés par des décisions politiques et administratives ;- au fait qu'une issue défavorable d'un contentieux important peut avoir un |
|--|--|

| | | |
|-----|--|--|
| | | <p>effet financier défavorable et impacter la base de clientèle et la réputation du Groupe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - au fait que les règles fiscales françaises pourraient limiter la déductibilité de tout ou partie des intérêts sur la dette du Groupe supportée en France, réduisant ainsi la trésorerie disponible pour le service de la dette du Groupe ; - à des modifications de la loi ou de l'application des règles comptables connexes au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, auquel le Groupe est éligible, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'étendue du bénéfice résultant de ce crédit d'impôt ; - à des risques liés à l'évolution de la fiscalité à laquelle le Groupe est soumis dans les pays dans lesquels il est présent et à la possible remise en cause par les autorités fiscales de ces pays des interprétations et applications de la réglementation fiscale retenue ; - aux limites à la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux qui pourraient résulter des résultats futurs du Groupe, des règles fiscales françaises et des contrôles et contentieux fiscaux ; - au fait que le Groupe est soumis à des réglementations multiples et complexes dans chacun des pays dans lesquels il intervient et que le non-respect des exigences imposées par la loi ou d'autres dispositions réglementaires applicables pourrait l'exposer à des poursuites judiciaires, enquêtes et toutes autres sources de responsabilités ainsi qu'à des restrictions sur ses activités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur ses activités ; - aux accords avec l'actionnaire minoritaire d' Áreas. L'actionnaire minoritaire d'Áreas, Emesa, est détenteur d'une option de vente au terme de laquelle la Société Elior Concessions s'est irrévocablement engagée à acquérir auprès d'Emesa, en une seule fois et sous certaines conditions, la totalité de la participation qu'Emesa détient dans Áreas. Le passif lié à cette option de vente a été valorisé par le Groupe à environ 130 millions d'euros et sera comptabilisé dans les comptes consolidés du Groupe pour les 9 mois clos le 30 juin 2014 ; <p>(v) des risques de marché, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des risques de change ; - à des risques de taux ; - à des risques de liquidité ; - à des risques de crédit et / ou de contrepartie ; - à des risques sur actions et autres instruments financiers. |
| D.3 | <p>Principaux risques propres aux actions de la Société</p> | <p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société sont soumises aux fluctuations de marché ; - la volatilité du prix de marché des actions de la Société ; - le risque lié à la non-signature ou à la résiliation du Contrat de Garantie, celles-ci entraînant une annulation rétroactive de l'opération d'introduction en bourse de la Société, de l'Offre, de l'augmentation de capital y afférente, ainsi que de toutes les négociations intervenues depuis la date des |

| | | |
|--------------------------|---|---|
| | | <p>premières négociations.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés pour le compte des Établissements Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, sous certaines conditions, et dans certaines circonstances qui pourraient affecter le succès de l'Offre, notamment en cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou de l'un des engagements de la Société ou des Actionnaires Cédants, dans l'hypothèse où l'une des conditions suspensives usuelles n'était pas réalisée, ou encore en cas de changement défavorable important dans la situation de la Société et de ses filiales ou en cas de survenance de certaines circonstances internationales ou nationales affectant notamment la France, le Royaume-Uni ou les États-Unis (notamment, limitation, interruption ou suspension des négociations ou interruption du règlement livraison sur les marchés réglementés ou interruption des activités bancaires, actes de terrorisme, déclaration de guerre ou tout autre changement significatif de la situation financière, économique ou politique nationale ou internationale) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant des dividendes reçus par les investisseurs pourrait être inférieur à celui indiqué dans la politique de distribution des dividendes de la Société ; - les actions de la Société pourraient entrer dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières française et pourraient être soumises à la taxe sur les transactions financières européenne ; et - une cession à l'issue de la période de conservation de six mois d'un nombre important d'actions de la Société par les principaux actionnaires existants pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société. |
| Section E – Offre | | |
| E.1 | <p>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p> | <p>Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles</p> <p>Environ 785 millions d'euros.</p> <p>Produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles</p> <p>Environ 745 millions d'euros.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à un montant maximal d'environ 40 millions d'euros.</p> <p>Produit brut de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants</p> <p>Environ 60 millions d'euros bruts (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), pouvant être porté, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, à environ 166 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (tel que ce terme est défini ci-après) et à environ 308 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis ci-après).</p> <p>Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre se révéleraient insuffisantes et où il serait décidé de réduire la taille de l'Offre, il n'est pas envisagé de faire usage de la possibilité de réduction de la taille de l'augmentation de capital à 75% de son montant. Dans un tel cas, il serait procédé à un ajustement de la taille de l'Offre par une réduction de la taille de l'offre des Actions Cédées par les</p> |

| | | |
|------|---|---|
| | | <p>Actionnaires Cédants et non du montant de l'augmentation de capital.</p> <p>Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles Réservées</p> <p>Environ 1,34 million d'euros.</p> |
| E.2a | Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission | <p>L'Offre d'Actions Nouvelles par la Société a pour objectif principal de permettre au Groupe de réduire son endettement afin d'accroître sa flexibilité financière et de soutenir sa stratégie de développement et de croissance. L'Offre offrira en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants de la Société qui céderont les Actions Cédées.</p> <p>Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées sera affecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à hauteur d'environ 615 millions d'euros, soit environ 82,5% du produit net de l'Offre, au remboursement des montants dus au titre du Contrat de Crédit Senior (tel que ce terme est défini à la Section 10.2.3 « Contrat de Crédit Senior » du Document de Base). Le montant de la dette au titre du Contrat de Crédit Senior au 31 mars 2014 était égale à 1.571,3 millions d'euros ; et - à hauteur d'environ 131 millions d'euros, soit environ 17,5% du produit net de l'Offre, au remboursement de 35% du montant en principal des Obligations <i>High Yield</i> (tel que ce terme est défini à la Section 10.2.4.2 « Tranche H1 de la ligne de crédit H et émission des Obligations <i>High Yield</i> » du Document de Base) à un prix de 106,5% de leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus). Le montant de la dette au titre des Obligations <i>High Yield</i> au 31 mars 2014 était égale à 350 millions d'euros. <p>Il est rappelé que seuls les Actionnaires Cédants percevront le produit de l'offre des Actions Cédées.</p> |
| E.3 | Modalités et conditions de l'Offre | <p>Nature et nombre de titres offerts dans le cadre de l'Offre</p> <p>Les Actions Cédées faisant l'objet de l'Offre sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de un (1) centime d'euro chacune et de même catégorie. Elles sont intégralement souscrites et entièrement libérées.</p> <p>Les Actions Nouvelles faisant l'objet de l'Offre seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes. Elles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} octobre 2013.</p> <p>Clause d'Extension</p> <p>Les Actionnaires Cédants pourront, en fonction de la demande et en accord avec les Coordinateurs Globaux, décider d'augmenter le nombre d'Actions Cédées Initiales d'un maximum de 12,5% du nombre cumulé d'Actions Cédées Initiales et d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 7 360 627 Actions Cédées Complémentaires allouées (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>Certains Actionnaires Cédants consentiront aux Coordinateurs Globaux, au nom et pour le compte des Établissements Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Cédées Initiales, d'Actions Cédées Complémentaires et d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 9 936 846 Actions Cédées Supplémentaires (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), permettant ainsi de faciliter</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>les opérations de stabilisation (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, du 10 juin 2014 jusqu'au 10 juillet 2014 (inclus).</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :<ul style="list-style-type: none">- un placement en France ; et- un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act ; et- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »). <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Offertes, hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :</p> <ul style="list-style-type: none">- fraction d'ordre A1 : de 10 à 200 actions ; et- fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions. <p>Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p>Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre</p> <p><i>Fourchette indicative de prix</i></p> <p>Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 14,35 euros et 17,50 euros par action, fourchette arrêtée par le gérant de la Société le 26 mai 2014. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO.</p> |
|--|--|

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|---|-------------|---------------------------------|-------------|---|--|---|-------------|---|--------------|--|--|-----------------------------|--|---|--|----------------------------------|--|---|--|--|
| | <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Méthode de fixation du prix</p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le gérant de la Société le 10 juin 2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.</p> <p>Le Prix de l'Offre fixé par le gérant de la Société résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Garantie</p> <p>L'Offre fera l'objet d'une garantie de placement par un groupe d'établissements financiers dirigé par Deutsche Bank AG, London Branch, J.P. Morgan Securities plc, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC France en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés (les « Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ») et composé de Barclays Bank PLC et Credit Suisse Securities (Europe) Limited en qualité de Teneurs de Livre Associés (les « Teneurs de Livre Associés ») (ensemble avec les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, les « Établissements Garants ») portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « Contrat de Garantie »).</p> <p>Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.</p> <p>Le Contrat de Garantie devrait être signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif, le 10 juin 2014.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés pour le compte des Établissements Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, prévue le 13 juin 2014 selon le calendrier indicatif, sous certaines conditions, et dans certaines circonstances.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <table data-bbox="430 1456 1436 2072"><tr><td>27 mai 2014</td><td>Visa de l'AMF sur le Prospectus</td></tr><tr><td>28 mai 2014</td><td>Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO</td></tr><tr><td></td><td>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</td></tr><tr><td>9 juin 2014</td><td>Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</td></tr><tr><td>10 juin 2014</td><td>Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris)</td></tr><tr><td></td><td>Fixation du Prix de l'Offre</td></tr><tr><td></td><td>Date limite d'exercice de la Clause d'Extension</td></tr><tr><td></td><td>Signature du Contrat de Garantie</td></tr><tr><td></td><td>Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre</td></tr><tr><td></td><td>Diffusion du communiqué de presse confirmant le nombre</td></tr></table> | 27 mai 2014 | Visa de l'AMF sur le Prospectus | 28 mai 2014 | Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO | | Ouverture de l'OPO et du Placement Global | 9 juin 2014 | Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet | 10 juin 2014 | Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris) | | Fixation du Prix de l'Offre | | Date limite d'exercice de la Clause d'Extension | | Signature du Contrat de Garantie | | Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre | | Diffusion du communiqué de presse confirmant le nombre |
| 27 mai 2014 | Visa de l'AMF sur le Prospectus | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 28 mai 2014 | Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Ouverture de l'OPO et du Placement Global | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 juin 2014 | Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 juin 2014 | Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Fixation du Prix de l'Offre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Date limite d'exercice de la Clause d'Extension | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Signature du Contrat de Garantie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Diffusion du communiqué de presse confirmant le nombre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>définitif des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre et indiquant le Prix de l'Offre</p> <p>Première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Paris</p> <p>Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>Réalisation des fusions-absorptions de Fidelior, Sofilior, Eurelior et Financière Elior par la Société</p> <p>11 juin 2014 Début des négociations des Actions Existantes et des Actions Nouvelles sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Elior Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global)</p> <p>Réalisation de la fusion-absorption de Bercy Présidence par la Société</p> <p>Réalisation de la fusion-absorption de Noveliior par la Société</p> <p>Prise d'effet de la transformation de la Société en société anonyme</p> <p>13 juin 2014 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</p> <p>Réalisation de l'émission des Actions Nouvelles Réservées</p> <p>16 juin 2014 Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Elior »</p> <p>10 juillet 2014 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</p> <p>Fin de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>Modalités de souscription et d'achat</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 9 juin 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 10 juin 2014 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p>Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés</p> <p>Deutsche Bank J.P. Morgan Crédit Agricole Corporate and Investment Bank HSBC</p> <p>Teneurs de Livre Associés</p> <p>Barclays Credit Suisse</p> <p>Engagements de souscriptions reçus</p> <p>BIM, holding du co-fondateur du Groupe Robert Zolade, et, à la date du visa sur le</p> |
|--|--|--|

| | | |
|-----|---|--|
| | | <p>Prospectus, actionnaire à hauteur de 24,75% du capital social de la Société, a confirmé au président du comité exécutif et aux membres du conseil de surveillance de la Société son souhait de demeurer un actionnaire de référence d'Elior et de détenir environ 20% du capital et des droits de vote d'Elior après réalisation de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation³. Compte tenu de la décision des actionnaires majoritaires d'Elior de mettre en œuvre les accords d'actionnaires en vigueur jusqu'à (et y compris) la date d'introduction en bourse obligeant BIM à céder des actions Elior dans le cadre de l'Offre (sans que BIM ne puisse détenir moins de 15% du capital et des droits de vote), BIM a exprimé l'intention (i) d'une part, de placer un ordre de souscription dans le cadre du Placement Global et (ii) d'autre part, dans l'hypothèse où cet ordre ne serait pas suffisamment servi pour permettre à BIM d'atteindre ce seuil de 20%, de procéder, directement ou via la conclusion de produits dérivés, à des acquisitions d'actions Elior sur le marché après l'opération d'introduction en bourse.</p> <p>En fonction du nombre d'Actions Cédées par BIM, l'ordre de souscription de BIM pourra, le cas échéant, être supérieur à 5% du montant brut de l'Offre (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).</p> <p>Stabilisation</p> <p>Aux termes du Contrat de Garantie, J.P. Morgan Securities plc (ou toute entité agissant pour son compte), pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 10 juillet 2014 (inclus).</p> |
| E.4 | Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission | <p>Les Établissements Garants ou certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront rendre à l'avenir diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à la Société, aux Actionnaires Cédants, leurs affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>À cet égard, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC France ont mis en place pour le compte de certaines entités du Groupe un programme de titrisation des créances commerciales.</p> <p>En outre, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité d'agent et de prêteur, et HSBC France, en qualité de prêteur, ont conclu, aux côtés d'autres établissements bancaires, avec la Société et certaines autres sociétés du Groupe, le contrat de crédit senior conclu le 23 juin 2006 et amendé à plusieurs reprises.</p> <p>Dans le cadre de son intention exprimée de demeurer un actionnaire de référence d'Elior avec environ 20% du capital postérieurement à son introduction en bourse (en passant un ordre de souscription dans le cadre du placement global et en procédant à des acquisitions sur le marché - voir ci-dessus), BIM entend mettre en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un financement sous forme de produits dérivés. Dans ce cadre, et conformément aux engagements de conservation décrits ci-après, BIM ne pourra directement ou indirectement vendre des actions Elior pendant la période de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, étant précisé que BIM pourra être conduit à procéder, directement ou indirectement, à des achats sur le marché pendant cette période.</p> |

³ En prenant pour hypothèses (i) la fixation du Prix de l'Offre au niveau de la borne inférieure de la fourchette et (ii) un exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, l'atteinte du seuil exact de 20% du capital social et des droits de vote d'Elior nécessiterait l'acquisition par BIM de 8 321 465 actions.

| E.5 | Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage | <p>Charterhouse Poppy II, Charterhouse Poppy IV, Charterhouse Poppy VI, détenant respectivement 38,04%, 17,43% et 6,93% du capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus ; Société de Restauration 2, Société de Restauration 4, détenant respectivement 2,6% et 5,2% du capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus, Intermediate Capital Investment Limited, ICG MF 2003 N°1 EGP 2, ICG MF 2003 N°3 EGP 2, détenant respectivement 1,12%, 0,63% et 0,02% du capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus, Sophia Global Investments Ltd. détenant 0,08% du capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus et BIM⁽¹⁾, détenant 24,75% du capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus (les « Actionnaires Cédants ») se sont engagés à céder, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, un nombre maximum de 4 181 184 actions, susceptible d'être porté à un nombre maximum de 11 541 811 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un nombre maximum de 21 478 657 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Sur la base d'un Prix d'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative et après réalisation des opérations de Restructuration et d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, les Actions Cédées se répartissent comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="432 819 1433 1547"> <thead> <tr> <th>Noms des Actionnaires Cédants</th> <th>Nombre d'actions détenues avant la cession</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (avant l'exercice de la Clause d'Extension)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Complémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum total Actions Cédées</th> <th>Produit du nombre maximum total d'Actions Cédées (en euros, sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charterhouse Poppy II</td> <td>42 121 478</td> <td>1 657 766</td> <td>2 926 345</td> <td>5 246 299</td> <td>9 830 410</td> <td>141 066 379</td> </tr> <tr> <td>Charterhouse Poppy IV</td> <td>19 296 053</td> <td>759 431</td> <td>1 340 573</td> <td>2 403 355</td> <td>4 503 358</td> <td>64 623 193</td> </tr> <tr> <td>Charterhouse Poppy VI</td> <td>7 671 374</td> <td>301 921</td> <td>532 961</td> <td>955 482</td> <td>1 790 363</td> <td>25 691 715</td> </tr> <tr> <td>Société de Restauration 2</td> <td>2 896 755</td> <td>114 007</td> <td>201 249</td> <td>360 796</td> <td>676 052</td> <td>9 701 339</td> </tr> <tr> <td>Société de Restauration 4</td> <td>5 791 761</td> <td>227 945</td> <td>402 376</td> <td>721 373</td> <td>1 351 695</td> <td>19 396 820</td> </tr> <tr> <td>BIM(1)</td> <td>27 823 588</td> <td>1 041 263</td> <td>1 817 931</td> <td>0</td> <td>2 859 194</td> <td>41 029 433</td> </tr> <tr> <td>Intermediate Capital Investment Limited</td> <td>1 222 342</td> <td>48 107</td> <td>84 921</td> <td>152 245</td> <td>285 273</td> <td>4 093 668</td> </tr> <tr> <td>ICG MF 2003 N°1 EGP 2</td> <td>682 089</td> <td>26 845</td> <td>47 387</td> <td>84 955</td> <td>159 188</td> <td>2 284 341</td> </tr> <tr> <td>ICG MF 2003 N°3 EGP 2</td> <td>17 489</td> <td>688</td> <td>1 215</td> <td>2 178</td> <td>4 082</td> <td>58 571</td> </tr> <tr> <td>Sophia Global Investments Ltd.</td> <td>81 596</td> <td>3 211</td> <td>5 669</td> <td>10 163</td> <td>19 043</td> <td>273 268</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>107 604 525</td> <td>4 181 185</td> <td>7 360 627</td> <td>9 936 846</td> <td>21 478 657</td> <td>308 218 728</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ La cession par BIM résulte de l'application des accords d'actionnaires en vigueur jusqu'à (et y compris) la date d'introduction en bourse. Conformément à ces accords, BIM devra, en tout état de cause et sans prise en compte des intentions de souscription ou d'acquisition de BIM, détenir au minimum 15% du capital et des droits de vote d'Elior (après exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) et ne saurait, par conséquent, être contrainte de céder un nombre d'actions tel que sa participation (après exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) devienne inférieure à ce seuil de 15%.</p> <p>Sur la base d'un Prix d'Offre égal à la borne supérieure de la fourchette indicative et après réalisation des opérations de Restructuration et d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, les Actions Cédées se répartissent comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="432 1899 1433 2063"> <thead> <tr> <th>Noms des Actionnaires Cédants</th> <th>Nombre d'actions détenues avant la cession</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (avant l'exercice de la Clause d'Extension)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Complémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum total Actions Cédées</th> <th>Produit du nombre maximum total d'Actions Cédées (en euros, sur la base de la borne supérieure de la fourchette du Prix de l'Offre)</th> </tr> </thead> <tbody> </tbody> </table> | Noms des Actionnaires Cédants | Nombre d'actions détenues avant la cession | Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (avant l'exercice de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Complémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | Nombre maximum total Actions Cédées | Produit du nombre maximum total d'Actions Cédées (en euros, sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre) | Charterhouse Poppy II | 42 121 478 | 1 657 766 | 2 926 345 | 5 246 299 | 9 830 410 | 141 066 379 | Charterhouse Poppy IV | 19 296 053 | 759 431 | 1 340 573 | 2 403 355 | 4 503 358 | 64 623 193 | Charterhouse Poppy VI | 7 671 374 | 301 921 | 532 961 | 955 482 | 1 790 363 | 25 691 715 | Société de Restauration 2 | 2 896 755 | 114 007 | 201 249 | 360 796 | 676 052 | 9 701 339 | Société de Restauration 4 | 5 791 761 | 227 945 | 402 376 | 721 373 | 1 351 695 | 19 396 820 | BIM(1) | 27 823 588 | 1 041 263 | 1 817 931 | 0 | 2 859 194 | 41 029 433 | Intermediate Capital Investment Limited | 1 222 342 | 48 107 | 84 921 | 152 245 | 285 273 | 4 093 668 | ICG MF 2003 N°1 EGP 2 | 682 089 | 26 845 | 47 387 | 84 955 | 159 188 | 2 284 341 | ICG MF 2003 N°3 EGP 2 | 17 489 | 688 | 1 215 | 2 178 | 4 082 | 58 571 | Sophia Global Investments Ltd. | 81 596 | 3 211 | 5 669 | 10 163 | 19 043 | 273 268 | Total | 107 604 525 | 4 181 185 | 7 360 627 | 9 936 846 | 21 478 657 | 308 218 728 | Noms des Actionnaires Cédants | Nombre d'actions détenues avant la cession | Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (avant l'exercice de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Complémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | Nombre maximum total Actions Cédées | Produit du nombre maximum total d'Actions Cédées (en euros, sur la base de la borne supérieure de la fourchette du Prix de l'Offre) |
|---|--|---|---|--|---|---|--|-------------------------------------|---|-----------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-----------------------|------------|---------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------------------|-----------|---------|---------|---------|-----------|------------|---------------------------|-----------|---------|---------|---------|---------|-----------|---------------------------|-----------|---------|---------|---------|-----------|------------|--------|------------|-----------|-----------|---|-----------|------------|---|-----------|--------|--------|---------|---------|-----------|-----------------------|---------|--------|--------|--------|---------|-----------|-----------------------|--------|-----|-------|-------|-------|--------|--------------------------------|--------|-------|-------|--------|--------|---------|--------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------|--|---|---|--|-------------------------------------|---|
| Noms des Actionnaires Cédants | Nombre d'actions détenues avant la cession | Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (avant l'exercice de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Complémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | Nombre maximum total Actions Cédées | Produit du nombre maximum total d'Actions Cédées (en euros, sur la base de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Charterhouse Poppy II | 42 121 478 | 1 657 766 | 2 926 345 | 5 246 299 | 9 830 410 | 141 066 379 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Charterhouse Poppy IV | 19 296 053 | 759 431 | 1 340 573 | 2 403 355 | 4 503 358 | 64 623 193 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Charterhouse Poppy VI | 7 671 374 | 301 921 | 532 961 | 955 482 | 1 790 363 | 25 691 715 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Société de Restauration 2 | 2 896 755 | 114 007 | 201 249 | 360 796 | 676 052 | 9 701 339 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Société de Restauration 4 | 5 791 761 | 227 945 | 402 376 | 721 373 | 1 351 695 | 19 396 820 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BIM(1) | 27 823 588 | 1 041 263 | 1 817 931 | 0 | 2 859 194 | 41 029 433 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Intermediate Capital Investment Limited | 1 222 342 | 48 107 | 84 921 | 152 245 | 285 273 | 4 093 668 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ICG MF 2003 N°1 EGP 2 | 682 089 | 26 845 | 47 387 | 84 955 | 159 188 | 2 284 341 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ICG MF 2003 N°3 EGP 2 | 17 489 | 688 | 1 215 | 2 178 | 4 082 | 58 571 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sophia Global Investments Ltd. | 81 596 | 3 211 | 5 669 | 10 163 | 19 043 | 273 268 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | 107 604 525 | 4 181 185 | 7 360 627 | 9 936 846 | 21 478 657 | 308 218 728 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Noms des Actionnaires Cédants | Nombre d'actions détenues avant la cession | Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (avant l'exercice de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Complémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension) | Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | Nombre maximum total Actions Cédées | Produit du nombre maximum total d'Actions Cédées (en euros, sur la base de la borne supérieure de la fourchette du Prix de l'Offre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | d'Extension) | | de l'Option de Surallocation) | | fourchette du Prix de l'Offre) |
|---|--------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| Charterhouse Poppy II | 42 147 082 | 1 659 152 | 2 432 387 | 3 450 384 | 7 541 923 | 131 983 655 |
| Charterhouse Poppy IV | 19 307 783 | 760 066 | 1 114 288 | 1 580 638 | 3 454 992 | 60 462 353 |
| Charterhouse Poppy VI | 7 676 037 | 302 173 | 442 998 | 628 401 | 1 373 573 | 24 037 524 |
| Société de Restauration 2 | 2 898 516 | 114 102 | 167 279 | 237 288 | 518 669 | 9 076 707 |
| Société de Restauration 4 | 5 795 281 | 228 136 | 334 456 | 474 433 | 1 037 025 | 18 147 933 |
| BIM(1) | 27 840 980 | 1 038 685 | 1 522 755 | 1 740 055 | 4 301 495 | 75 276 157 |
| Intermediate Capital Investment Limited | 1 222 342 | 48 118 | 70 544 | 100 067 | 218 729 | 3 827 766 |
| ICG MF 2003 N°1 EGP 2 | 682 089 | 26 851 | 39 365 | 55 839 | 122 055 | 2 135 963 |
| ICG MF 2003 N°3 EGP 2 | 17 489 | 688 | 1 009 | 1 432 | 3 130 | 54 767 |
| Sophia Global Investments Ltd. | 81 596 | 3 212 | 4 709 | 6 680 | 14 601 | 255 518 |
| Total | 107 669 195 | 4 181 184 | 6 129 790 | 8 275 217 | 18 586 191 | 325 258 342 |

(1) La cession par BIM résulte de l'application des accords d'actionnaires en vigueur jusqu'à (et y compris) la date d'introduction en bourse. Conformément à ces accords, BIM devra, en tout état de cause et sans prise en compte des intentions de souscription ou d'acquisition de BIM, détenir au minimum 15% du capital et des droits de vote d'Elior (après exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) et ne saurait, par conséquent, être contrainte de céder un nombre d'actions tel que sa participation (après exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) devienne inférieure à ce seuil de 15%.

Engagements d'abstention et de conservation de la Société

À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, pour la Société, sous réserve de certaines exceptions.

Engagements de conservation des Actionnaires Cédants (autre que BIM)

À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, pour les Actionnaires Cédants, sous réserve de certaines exceptions.

Engagements de conservation de BIM

À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, pour BIM, sous réserve de certaines exceptions.

Engagements d'abstention et de conservation de certains dirigeants clés du Groupe

À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, pour 17 dirigeants clés du Groupe, dont Gilles Petit, futur directeur général de la Société à la suite de l'introduction en bourse, et Olivier Dubois, directeur financier du Groupe, sous réserve de certaines exceptions.

| E.6 | Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre | <p>Impact de l'Offre sur les capitaux propres consolidés de la Société</p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 mars 2014 et du nombre d'actions composant le capital social à l'issue des opérations de restructuration calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, et de la prise en compte de l'impact sur les capitaux propres consolidés de la comptabilisation du passif au titre de l'option de vente Areas telle que décrite au paragraphe 20.7.2 de l'actualisation du Document de Base de la société Elior déposée auprès de l'AMF les 12 mai 2014 sous le numéro D.14-0203-A01, les capitaux propres consolidés par action, avant et après l'Offre, s'établiraient comme suit, après émission de la totalité des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximum de 54 797 331 actions) (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) :</p> <table border="1" data-bbox="432 667 1439 992"> <thead> <tr> <th></th> <th>Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées</td> <td>5,74 euros</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 54 703 832 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 93 499 Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix</td> <td>7,96 euros</td> </tr> </tbody> </table> <p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</p> <p>Un actionnaire qui détiendrait à la date d'effet des opérations de restructuration préalables à l'introduction en bourse 1 % du capital de la Société calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, détiendrait, après l'émission de la totalité des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximum de 54 797 331 actions), 0,67 % du capital de la Société.</p> <table border="1" data-bbox="432 1352 1439 1608"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation de l'actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 54 703 832 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 93 499 Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix</td> <td>0,67 %</td> </tr> </tbody> </table> | | Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2014 | Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées | 5,74 euros | Après émission d'un nombre maximum de 54 703 832 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 93 499 Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix | 7,96 euros | | Participation de l'actionnaire | Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées | 1 % | Après émission d'un nombre maximum de 54 703 832 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 93 499 Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix | 0,67 % |
|---|--|--|--|--|---|------------|---|------------|--|--------------------------------|---|-----|---|--------|
| | Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2014 | | | | | | | | | | | | | |
| Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées | 5,74 euros | | | | | | | | | | | | | |
| Après émission d'un nombre maximum de 54 703 832 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 93 499 Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix | 7,96 euros | | | | | | | | | | | | | |
| | Participation de l'actionnaire | | | | | | | | | | | | | |
| Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Réservées | 1 % | | | | | | | | | | | | | |
| Après émission d'un nombre maximum de 54 703 832 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 93 499 Actions Nouvelles Réservées, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix | 0,67 % | | | | | | | | | | | | | |
| E.7 | Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur | Sans objet. | | | | | | | | | | | | |